

Pour une théorie explicative globale du marché linguistique québécois

Je remercie la revue *Argument* d'avoir consacré un dossier à mon livre. Je m'en réjouis d'autant plus que mon but principal est d'alerter le public sur un phénomène social, l'endogénisme linguistique et ses dangers, et de susciter un débat sur la question. Je remercie André Braën, Claude Jasmin, Marie-Andrée Lamontagne et Claude Poirier, qui ont accepté l'invitation de Patrick Moreau, prenant la peine de lire mon livre et d'en faire la critique. Chacun selon son point de vue a apporté une contribution originale et stimulante.

Braën rappelle que l'utilisation des langues anglaise et française au fédéral, au Québec, au Nouveau-Brunswick et au Manitoba est rigoureusement définie par la loi, et ce dans le but d'assurer l'égalité des citoyens. Cependant la loi ne dit rien de la variété de langue qui doit être utilisée. Au Québec, jusqu'à présent, malgré les vellétés de certains, ce n'est pas la loi, mais l'usage qui détermine ce choix, selon les situations de communication. Selon lui, la question de la norme et de la qualité du français n'est pas la préoccupation principale de la population. Les parents demanderaient surtout la liberté de choix de la langue d'enseignement et une amélioration de l'enseignement de l'anglais langue seconde. Il plaide pour un juste équilibre « entre l'identité québécoise » et le « rattachement à la francophonie internationale ». Il trouve positif le fait que les locuteurs québécois puissent « s'approvisionner tant sur le marché québécois que sur celui du français international ». Enfin il invite à « faire le tri entre les emprunts nécessaires à la société québécoise et ceux qui font obstacle à la communication avec le reste du monde francophone ». Je suis d'accord avec lui. J'ajouterais seulement un bémol sur les préoccupations de la population. Les débats récurrents sur la qualité de la langue et les lacunes dans l'enseignement du français montrent bien son intérêt pour ces questions.

Claude Jasmin livre un témoignage fort et une analyse fine sur le rapport de l'écrivain d'ici à la langue. Il remet les pendules à l'heure en expliquant les véritables motivations des écrivains joualisants des années 1960. Leur but n'était pas de promouvoir une langue à part, mais de dénoncer l'aliénation de la société québécoise. L'état déplorable dans lequel se trouvait, selon eux, la langue populaire leur semblait la conséquence de l'aliénation économique et culturelle du Québec. En utilisant cette langue dans leurs oeuvres, ils entendaient susciter non pas l'admiration des foules, mais un sursaut de fierté, qui inciterait le peuple à parler une langue de meilleure qualité. Il reconnaît maintenant la naïveté de la démarche et regrette son effet pervers sur la langue des jeunes générations. Ce qui ne l'empêche pas d'être étonné, à juste titre, des ressources que cette parlure peut fournir aux artistes. Il stigmatise ceux qui « favorisent un français d'ici, singulier, indépendant des racines, des sources, absolument 'à part' ». Il souligne que, de nos jours, l'argument d'un passé de domination n'est plus valable pour excuser la mauvaise qualité de la langue. Il conclut en affirmant qu'il est « urgent d'apprendre aux écoliers à parler français, celui de toutes les nations francophones du monde ». Je partage les idées de Claude Jasmin, tout en étant moins sévère que lui sur la qualité de la langue. Il faut reconnaître que des progrès considérables ont été fait depuis les années 1960.

Marie-Andrée Lamontagne affiche son accord avec ma position sur la norme. Elle considère qu'il est nécessaire d'améliorer notre connaissance de la langue, que la promotion d'une norme québécoise est une solution de facilité, la manifestation d'un repli sur soi, un « ghetto volontaire ». Elle croit sentir chez moi un certain manichéisme. Elle conteste l'idée qu'il y ait un complot pour imposer une norme. En réalité, je ne pense pas avoir jamais employé ce mot. Avec d'autres, je dénonce l'existence d'un réseau puissant dans les allées du pouvoir linguistique qui, depuis des décennies, a réussi à imposer ses idées. Elle souligne le fait que, parmi les partisans d'une norme québécoise, il y a de grandes différences. Je suis d'accord, et je le dis dans mon livre. Il y a deux grandes tendances, l'une populiste, l'autre élitiste, et des positions intermédiaires. On ne peut pas confondre les positions d'un Léandre Bergeron avec celles d'une Marie-Éva De Villers. Marie-Andrée Lamontagne souligne les conséquences positives du développement culturel depuis la Révolution tranquille, y compris dans ses aspects économiques. Je suis d'accord : la constitution d'une industrie et d'un patrimoine culturels québécois est une bonne chose non seulement pour les Québécois, mais pour tous les francophones. Mais elle déplore certains effets pervers, comme le risque d'ignorer les autres cultures, en premier lieu le patrimoine francophone commun. C'est aussi une de mes craintes. Elle en déduit que notre situation de minoritaires nous condamne à élargir notre horizon et à nous surpasser. Enfin elle nous invite à entretenir des « rapports détendus avec la langue française ». C'est un souhait que je partage avec elle. Je crois que ma théorie du marché linguistique québécois peut contribuer à l'instauration d'un tel rapport.

Avant de me concentrer sur le domaine qui m'est le plus familier et de répondre aux critiques de Claude Poirier, je dois rappeler ce qui fait l'objet principal de mon livre : le choix d'une norme linguistique pour le Québec. On doit donc comprendre et juger mes idées par rapport à cette notion, c'est-à-dire au modèle de langue qu'on doit suivre, en situation de communication surveillée, quand on veut parler ou écrire correctement. J'insiste : en situation de communication surveillée, parce que bien des malentendus naissent de l'oubli de cette condition. Le choix de langue que je propose n'est valable que dans ce cas de figure et n'exclut pas la possibilité d'avoir recours, dans d'autres situations, plus libres, plus spontanées, à d'autres modèles.

Au Québec, depuis des décennies, cette question de la norme fait l'objet d'une lutte sociale, marquée de vifs débats. Deux camps s'affrontent : les partisans d'une norme nationale, québécoise, et ceux d'une norme internationale. J'ai nommé les premiers, promoteurs d'une norme endogène, les endogénistes, et les seconds, défenseurs d'une norme internationale, les internationalistes. Je récuse le terme exogéniste, parfois employé pour désigner ces derniers, parce qu'il suppose que les Québécois se trouveraient en dehors du marché linguistique francophone international et ne participeraient en aucune façon à la détermination de la norme commune. Or, les Québécois, par leur dynamisme et leur activisme linguistiques, contribuent à l'établissement de la norme internationale d'une manière certainement plus importante que le poids économique et démographique du Québec ne le laisserait supposer.

Les endogénistes considèrent qu'au Québec, nous avons notre langue à nous, avec ses registres ou niveaux de langue (familier, soutenu, etc.) et notre propre modèle linguistique, qu'ils désignent sous le nom de « français québécois standard ». « Depuis quelques décennies, le français québécois est vu comme un tout indivisible, une langue en soi », affirment Pierre Martel et Hélène Cajolet-Laganière.^[1] « La description de la langue considérée 'comme un système linguistique autonome' est la seule façon de cerner 'l'usage légitime' de chaque communauté et le système de valeurs qui lui est associé », soutient Jean-Claude Corbeil^[2]. On mesure les conséquences d'une telle conception, contredite par la réalité du marché linguistique, sur l'établissement d'une politique linguistique, la définition d'une norme, la rédaction de dictionnaires et de manuels, l'enseignement de la langue, la correction des travaux des élèves...

Comme, depuis les années 1970 et, surtout, depuis 1990, le réseau endogéniste a occupé les postes clés dans les organismes chargés de la conception et de la mise en œuvre de la politique linguistique, on comprend que l'essentiel de ce qui s'est fait depuis a été inspiré par cette idéologie. Deux citations montrent la progression de l'influence endogéniste au plus haut niveau en quelques années. En 1980, le Conseil de la langue française affirmait qu'« *il serait inopportun d'entrer dans une phase de légitimation et de définition d'une norme québécoise. Car pour y parvenir, il faudrait mettre en route tout un mécanisme de définition et de description de la norme, qui est à toutes fins pratiques irréaliste et peu conciliable avec la réalité des pratiques linguistiques actuelles*^[3] ». En 1990, le même CLF affirmait qu'« *après avoir consulté un grand nombre de spécialistes du français québécois, il y avait maintenant consensus au Québec quant à l'existence d'un français standard d'ici dont la description constituait la prochaine étape obligée du projet collectif québécois d'aménagement de la langue*^[4] ». Dans mon livre, je dénonce la mainmise par un groupe d'universitaires et de fonctionnaires endogénistes sur le domaine de la langue pour mener une politique allant à l'encontre du désir de la majorité des Québécois. En effet, quand on les interroge sur la question de la norme, l'écrasante majorité de ces derniers se prononce en faveur du français standard international.^[5] Je m'emploie à démontrer que la position des endogénistes constitue une idéologie, repose sur des bases erronées, ne correspondant pas à la réalité du marché linguistique québécois, et va à l'encontre des intérêts de notre communauté francophone.

POUR UNE NOUVELLE LECTURE DU MARCHÉ LINGUISTIQUE QUÉBÉCOIS

Je propose donc une nouvelle lecture de cette réalité basée sur une analyse concrète et objective, débarrassée de cette idéologie. Selon moi, le marché linguistique québécois se caractérise non pas par l'existence d'une langue québécoise formant « un tout indivisible, une langue en soi », mais par une situation de bilinguisme (bilinguisme institutionnel et individuel français-anglais et anglais-français), Braën le rappelle ici même, mais aussi de diglossie (diglossie français vernaculaire québécois-français international), ce qui est moins connu, souvent méconnu, sinon carrément nié. Cette situation concerne deux systèmes linguistiques très proches, deux dialectes d'une même langue, le français. C'est pourquoi il faut parler, dans ce cas, d'endoglossie.^[6]

En effet, le français vernaculaire québécois, ou comme je le désigne, le franbécois, s'est constitué au cours de l'histoire particulière du Canada français (du Québec) sur la base de la grammaire et du vocabulaire du français du xvii^e siècle (d'où ses archaïsmes), avec des emprunts aux dialectes de l'Ouest de la France (d'où ses dialectalismes), des créations originales (d'où ses néologismes) et des emprunts à l'anglais (d'où ses anglicismes). Les interférences de l'anglais avec le français du Québec, depuis le xviii^e siècle jusqu'à nos jours, ont été et sont encore innombrables, créant, par hybridation, une sorte de langue intermédiaire ou interlangue, dont le principal défaut est de nous éloigner du français international.

Comme dans toute situation de diglossie, on observe une hiérarchisation et une répartition des fonctions entre les deux systèmes. L'un, le français vernaculaire, considéré comme la variété basse, est utilisé surtout dans les situations de communication moins surveillées, l'autre, le français international, considéré comme la variété haute, dans les situations de communication plus surveillées. Même si les locuteurs québécois sont, en général, conscients de l'existence de deux systèmes, les deux dialectes étant très proches, il existe un continuum entre eux et, souvent, dans le discours, on observe un mélange des codes, tantôt involontaire, par méconnaissance ou confusion des usages, tantôt volontaire,

dans le but d'obtenir un effet stylistique.

Les deux systèmes sont en concurrence, sinon en conflit, mais même si les Québécois sont attachés à certains de leurs particularismes, qui font partie de leur patrimoine culturel, quand il est question de choisir une norme linguistique, ils optent très majoritairement pour le français standard international. D'ailleurs, la tendance lourde du marché linguistique québécois va dans le sens d'un recul des formes du français au profit de celles du français standard international. Je devais rappeler ces éléments de ma théorie pour mieux faire comprendre mes réponses aux critiques de Poirier.

UN VIRAGE À 180° ?

Poirier prétend que, de 1999, année de publication du *Dictionnaire québécois-français* (DQF)^[7], à 2010, date de parution de *Main basse sur la langue*, j'aurais opéré « un virage à 180° dans mon approche ». Selon lui, avant, je m'en prenais « aux Québécois en général », désormais, je m'en prendrais « à un groupe de linguistes, les aménagistes », que j'aurais pris « comme têtes de Turc » et que je tenterais « d'isoler ». En réalité, je n'ai pas changé. Je n'ai jamais caché mon admiration pour le combat des Québécois pour la survie et la qualité de leur langue, ainsi que pour les réussites de la société qu'ils ont su bâtir. Poirier non plus n'a pas changé. Après la publication du DQF, il a considéré que cet ouvrage représentait « un sursaut d'impérialisme culturel » français, « jetait le ridicule sur la façon de parler des Québécois » et « suggérait une vision plutôt déprimante de la société québécoise^[8] ». Maintenant, il considère encore que, dans *Main basse sur la langue*, je « jette le discrédit sur la langue maternelle » des Québécois.

Rien n'est plus faux. Pour parodier les mots de Michèle Lalonde, dans *Speak White*, je ne suis pas sourd au génie poétique d'un Gilles Vigneault ou théâtral d'un Michel Tremblay. Je suis capable d'apprécier la poésie d'un Richard Desjardins et l'humour d'un Plume Latraverse ou d'un Yvon Deschamps. Et je reconnais l'importance de leurs œuvres pour la société et la culture québécoises. Cette accusation contre quiconque sort des ornières du politico-linguistiquement correct n'est pas nouvelle. Le frère Untel et Georges Dor en ont fait les frais en leur temps. Claude Jasmin raconte, ici même, l'aventure qui lui est arrivée à Trois-Rivières. Denise Bombardier aussi s'est dite « troublée par l'impossibilité de discuter raisonnablement de la qualité de la langue parlée chez nous. La réaction épidermique consiste alors à discréditer quiconque s'y hasarde en le traitant ni plus ni moins de vendu^[9] ».

Poirier part du principe que rédiger un dictionnaire différentiel jette le discrédit sur la langue des Québécois. Je réfute totalement ce jugement. À partir du moment où l'on constate qu'il existe des différences entre le français québécois et le français international, il y a lieu de les décrire. Il existe bien des dictionnaires différentiels de l'anglais, de l'espagnol, de l'allemand, pourquoi n'y en aurait-il pas du français ? Il faudrait, contre « l'impérialisme parisien », reconnaître l'existence d'un français québécois différent, mais il ne faudrait pas le décrire, sous peine de jeter le discrédit sur ceux qui le parlent... Quoi qu'en dise Poirier, j'ai décrit le français québécois objectivement, sans jugement de valeur. Ce dictionnaire s'est montré utile aussi bien pour les Québécois, qui désirent connaître les équivalents de leurs mots dans l'autre variété de français, que pour les étrangers, qui veulent mieux comprendre les journaux, la littérature, les chansons d'ici.

De plus, cette tâche était une étape nécessaire pour comprendre le fonctionnement du marché linguistique québécois, et prioritaire afin d'éclaircir le problème de la norme. C'est à l'issue de ce travail, et après avoir observé le fonctionnement de la variation linguistique, à l'oral et à l'écrit, que

j'ai compris la nécessité d'appliquer la notion de diglossie pour rendre compte de la réalité de notre marché linguistique. L'argument du dénigrement, du mépris, etc. est infondé, inutilement insultant et contreproductif. Si l'on veut favoriser le débat, on devrait s'abstenir d'y recourir.

FRANÇAIS DE RÉFÉRENCE OU FRANÇAIS STANDARD INTERNATIONAL?

Poirier me reproche d'utiliser le terme « français international ». Selon lui, il véhicule « une notion confuse » et « entraîne des erreurs d'appréciation, quand Meneay l'emploie comme s'il s'agissait d'une variété circonscrite et uniforme ». Je devrais utiliser « français de référence », « terme qu'emploient maintenant la plupart des linguistes des pays francophones ». Il s'agit-là d'une querelle byzantine. En réalité, le terme « français international » est parfaitement compréhensible et connu de tout le monde. Il s'agit du français employé par tout francophone instruit en situation de communication surveillée, indépendamment de sa nationalité. C'est celui qu'on trouve décrit grosso modo dans les grammaires (Grevisse) et les dictionnaires (*Petit Larousse*, *Petit Robert*), et que Poirier, tout comme moi, utilise dans cette revue. Au Québec, on l'emploie depuis très longtemps. En 2004, l'Office québécois de la langue française l'a utilisée dans son sondage sur la norme. La question était libellée ainsi : « Le français correct enseigné dans les écoles du Québec doit être le français international. Êtes-vous d'accord ou en désaccord?^[10] ». En 2008, quand le président du CSLF, Conrad Ouellon, est intervenu devant les congressistes de la Fédération internationale des professeurs de français, s'interrogeant sur la question de savoir quelle sorte de français on devait enseigner au Québec, il a répondu : « c'est le français standard, avec sa norme internationale commune^[11] ».

L'expression « français de référence » est plus récente et ne s'emploie que dans le cercle des spécialistes. Imaginez que l'OQLF ait remplacé français international par français de référence qui, dans la population, aurait compris de quoi il était question? Contenant le terme référence, elle renvoie à « ouvrage de référence », c'est-à-dire à dictionnaire. Il s'agit donc d'un modèle de langue construit par des équipes de lexicographes. Rédigés à Paris, les dictionnaires décrivent d'abord la variété de français ayant cours en France (le « français de référence » des Français), ce qui est normal. Ils incorporent des mots et des expressions qui ne correspondent pas forcément au français de référence, tel que le conçoit Poirier. Sachant qu'il récuse bien des termes figurant dans ces dictionnaires, est-il vraiment convaincu que cette notion de « français de référence » soit plus « circonscrite », moins « confuse » que celle de « français international » ?

D'ailleurs, je n'affirme nulle part que le français standard est « une variété circonscrite et uniforme ». Au contraire, une idée de base de mon livre est que la variation linguistique (qu'elle soit phonétique, grammaticale ou lexicale) ne distingue pas seulement le français du Québec de celui de France, comme le prétendent les endogénistes. Elle est observable dans le cadre tant du français québécois que du français de France et du français standard international. Contre la conception simpliste des endogénistes, je défends l'idée, preuves statistiques à l'appui, qu'il y a *des* français québécois et *des* français de France. Ces français sont variables selon les individus et les situations de communication, mais, dans la communication surveillée, ils se rejoignent pour ne faire qu'un, à quelques détails près. Détails insuffisants pour qu'on puisse prétendre qu'il existe des standards différents. Je continue donc à préférer l'expression « français international » à « français de référence ». Ou, plus exactement, à considérer le français standard international comme le français de référence au Québec...

NÉGATION DE L'IDENTITÉ QUÉBÉCOISE?

Poirier affirme que je nie l'identité québécoise. C'est inexact. Si j'aborde le sujet, c'est pour critiquer la position de linguistes culturalistes comme Jean-Claude Corbeil^[12] qui, à la suite d'Edward Sapir aux États-Unis, et d'essayistes comme Henri Bélanger^[13], au Québec, s'appuient sur cette notion pour justifier l'existence d'une norme linguistique à part. Ils défendent le syllogisme suivant : La langue est le reflet de l'environnement dans lequel vit le groupe, or les Québécois vivent dans un environnement différent de celui des Français, donc la langue des Québécois est nécessairement différente de celle des Français. Je montre qu'une telle conception est fondée sur une confusion entre le psychologique et le linguistique. On ne peut pas s'appuyer sur elle pour établir une norme linguistique et rédiger un dictionnaire. Poirier fait la même confusion quand il fait appel à Pierre Deffontaines, notant l'importance de l'hiver sur *l'imaginaire* des Canadiens, et évoque les « centaines de citations » illustrant des québécismes tirées de son ouvrage. La plupart des termes relevés par Deffontaines appartiennent à l'ancienne civilisation paysanne, des origines de la colonie aux années 1950. Ils ne sont plus d'actualité en vue de l'établissement d'une norme contemporaine. Il n'y a plus grand-monde qui prépare *ses groceries pour l'hivernement*^[14]. Les rares termes qui restent vivants sont à porter au compte d'un français régional, comme il y en a dans toutes les aires de la Francophonie.

La « montagne » à Montréal et la « montagne » à Chamonix ont certainement une valeur, non seulement psychologique, mais réelle, différente. S'il fallait tenir compte de la perception qu'on peut avoir des choses, chaque pays, chaque région, chaque ville ou village aurait raison de réclamer sa norme et son dictionnaire, de même que chaque individu, chaque composante religieuse, sociale, professionnelle d'une nation. La fonction de la langue est justement de permettre d'exprimer le concept « montagne », abstrait, général, indépendamment de chaque montagne réelle et de chaque expérience particulière. Celle du dictionnaire est de décrire objectivement les signes linguistiques qui permettent cette expression.

Je critique le simplisme de cette conception ethniciste en montrant, à la suite des chercheurs contemporains, que l'identité est une notion complexe (pour ne pas dire floue ou fuyante), que celle de chaque peuple et de chaque individu est composée d'éléments très divers, parfois contradictoires. On ne peut plus définir l'identité québécoise à l'aune de l'identité canadienne-française, (apparemment) réductible à trois facteurs (ascendance française, religion catholique et langue française). Lamonde, cité par Poirier, considère qu'une des caractéristiques de l'identité québécoise est « l'ambivalence ». « On peut définir celle-ci, dit-il, comme la coexistence chez un individu et chez un peuple de deux valeurs ou de deux significations différentes, opposées sinon contradictoires, accordées à une même réalité^[15] ». Cette ambivalence, on la retrouve dans le domaine de la langue. Quand on connaît l'importance de celle-ci dans la définition de l'identité, s'il y avait une identité québécoise unique, il n'y aurait pas de débat sur la norme. Tout le monde serait d'accord. Or, personne ne peut nier qu'il y ait débat. Quelle conclusion doit-on en tirer sur la nature de l'identité québécoise ?

On voit le danger de cette conception culturaliste, populiste et mécaniste. Si la langue du groupe est le reflet de son environnement, si le français des Québécois doit se démarquer de celui des Français, le locuteur québécois doit parler la langue de son groupe. S'il va voir ailleurs (accent, vocabulaire, norme), il s'exclut du groupe. Ou on l'exclut, en l'accusant de dénigrement, de désertion, de trahison... Henri Bélanger, fédéraliste et partisan d'une norme québécoise, était-il plus québécois que Jean Marcel^[16], souverainiste et défenseur du français standard international ou Pierre Bourgault^[17], indépendantiste et, lui aussi, partisan du français international ? Et si tous les trois étaient québécois ? Plutôt que d'une identité québécoise, il faut parler d'identités québécoises plurielles. Vouloir s'appuyer sur une identité québécoise unique pour légitimer une norme à part me semble abusif.

REFUS DES QUÉBÉCISMES ?

Poirier critique ce qu'il appelle mon « refus de la notion de québécisme (il y aurait très peu de québécismes, si l'on fait abstraction d'un ensemble de fautes attribuables à l'anglais) ». La citation montre par elle-même que je ne nie pas l'existence de québécismes. D'ailleurs, Poirier rappelle que j'ai rédigé un dictionnaire différentiel du français québécois. Comment pourrais-je « refuser » la notion de québécisme, alors que, dans cet ouvrage, j'ai relevé environ 9 000 termes propres, à divers degrés, au québécois ? Mais le DQF est un ouvrage descriptif, dont l'ambition est de délimiter le périmètre du français québécois. Lorsqu'on passe d'une approche descriptive (rédaction d'un dictionnaire différentiel) à une approche prescriptive (rédaction d'un dictionnaire de référence), les exigences changent. Les formes, qu'on devait consigner sans porter de jugements de valeur dans le premier cas, sont soumises à un jugement dans le second, sur la base de critères normatifs. C'est pourquoi, dans *Main basse sur la langue*, j'essaie de ramener à leurs justes proportions l'importance des québécismes acceptables, dans l'optique où se situent les endogénistes, c'est-à-dire en vue d'établir une norme.

Je montre que de nombreux termes, considérés par eux comme des québécismes, n'en sont pas véritablement. Certes, ils sont absents des dictionnaires de référence, mais ils s'emploient en Europe. J'indique que de nombreux québécismes appartiennent à la langue orale familière (Poirier est d'accord avec moi là-dessus) et ne sauraient donc faire partie d'un standard. J'insiste sur le fait, indéniable, qu'une proportion importante des québécismes est composée d'anglicismes, qu'il s'agisse d'emprunts de termes (*bumper*, etc.) ou de sens (*éventuellement*, dans le sens de plus tard, par la suite, etc.), de combinaisons de termes (*prendre une marche*, etc.), de calques de forme (*payeur de taxes*, etc.) ou d'images (*le chat est sorti du sac*, etc.). Ce genre de termes pourrait difficilement être accepté dans un standard même québécois. La polémique née à la suite de la parution du DQA^[18] montre que les Québécois ne sont pas prêts à les légitimer et qu'ils ont un vif sentiment de la coexistence de deux systèmes linguistiques, l'un familier, admettant ce genre de formes, en particulier à l'oral spontané, non surveillé, et l'un autre soutenu, à l'oral et à l'écrit surveillés, qui doit les rejeter. Cela dit, il y a des québécismes nécessaires, des stalatismes, des termes désignant la flore, la faune, les institutions propres au Canada et au Québec, qui doivent être intégrés à la norme. Certains font partie du français régional. D'autres (caribou, orignal, etc.) appartiennent déjà au français standard international.

LA DIGLOSSIE, UN PARADIGME EXPLICATIF INCONTOURNABLE

Poirier critique mon recours à la notion de diglossie pour expliquer le fonctionnement du marché linguistique québécois. « *Son exposé sur la diglossie*, dit-il, *qui caractériserait la situation linguistique au Québec, fait appel à divers concepts au moyen desquels Meney cherche à étourdir son lecteur* ». Poirier aurait dû reconnaître que, m'adressant à un public cultivé, mais non spécialiste, je m'applique à définir et à expliquer les concepts (familiers aux linguistes) que j'utilise. Je montre que le Québec répond à 11 des 12 critères de diglossie retenus par Schiffman^[19]. Je décris dans le détail les fonctions de l'anglais et du français d'une part, celles du français standard international et du français vernaculaire québécois d'autre part, dans la communication au Québec. Je montre que, dans de très nombreux cas, les locuteurs québécois ont le choix, pour désigner une même notion, entre (au moins) deux termes, un mot d'ici et un mot international, ce que j'appelle des paires diglossiques (*blé d'Inde/maïs*, *fève/haricot*, *zucchini/courgette*, pour me limiter à des termes concrets). Je montre, exemples et statistiques à l'appui, la concurrence que se livrent les termes locaux et les termes internationaux dans la presse canadienne. Je dégage la tendance lourde du marché linguistique

québécois vers une convergence avec le marché francophone international, ce qui fait que les différences s'atténuent.

Visiblement, Poirier ne croit pas à l'existence d'une situation de diglossie au Québec. Il rejette ma position en bloc, sans prendre la peine d'examiner chacun de mes arguments. Tout juste reconnaît-il l'importance d'un « usage familial » dans les échanges quotidiens, d'un plus grand nombre de québécismes dans la « langue usuelle » que dans le « parler soigné ». Mais il ne donne aucune explication à ce phénomène. Pourquoi y a-t-il, en effet, plus de québécismes dans la langue familière que dans la langue soignée ? Poirier n'a pas de réponse à cette question fondamentale.

En fait, pour écarter ma théorie, il n'avance que deux arguments. Le premier est diachronique : « C'est sur une tout autre base que celle de Meney qu'on peut construire une explication cohérente du phénomène du français québécois. Avant d'invoquer l'influence anglaise, qui a été très forte aussi bien en France qu'au Québec à partir des années 1760, il faut bien mesurer le rôle prédominant qu'ont joué les divers groupes de colons venus des provinces de France. Le français qu'ils ont implanté au Québec a commencé à évoluer dès le xvii^e siècle, en conformité avec les tendances internes de la langue et animé par la spontanéité et la créativité langagières qui s'exprimaient sans contrainte à cette époque ». Je suis d'accord avec une partie de cette affirmation, le français au Québec a commencé à évoluer très tôt. Mais, je réfute le mythe populiste, qu'il partage avec Claude Duneton et ses clichés sur la langue du peuple par opposition à celle de l'élite, la langue du Québec par opposition à celle de France, la « spontanéité » et la « créativité langagière » « sans contrainte » des Québécois par opposition à la rigidité imposée par l'Académie et les grammairiens. En réalité, aucune langue ne fonctionne sans être soumise à des règles contraignantes. Aucune société ne fonctionne sans exercer son pouvoir sur la langue. La société canadienne-française, peu instruite, encadrée par des forces cléricales et conservatrices, n'a pas échappé à cette règle. Sans compter la force du purisme et du politico-linguistiquement correct, qui sévit au Québec encore plus qu'en France. Quant au français de France, ce n'est qu'en faisant l'impasse sur des pans entiers de cette langue qu'on peut affirmer qu'il est corseté, sans spontanéité ni créativité.

Si le français du Québec a évolué « en conformité avec les tendances internes de la langue », il a aussi été soumis pendant quatre siècles à des influences externes. C'est un curieux oubli de la part de Poirier. Pendant toute cette période, la langue d'ici a subi l'influence constante du français de France. C'est pourquoi les deux variétés ne sont, finalement, pas si éloignées l'une de l'autre qu'on pourrait le croire. Le plus remarquable, ce n'est pas que le français québécois se soit, avec le temps, démarqué du français de France, mais, au contraire, qu'il soit resté si proche, malgré les obstacles. Il a subi aussi, Poirier la minimise systématiquement^[20], l'influence de l'anglais, influence beaucoup plus forte au Québec qu'en France jusqu'à une époque récente, contrairement à ce qu'il soutient. Influence qui a conduit à la formation d'une véritable interlangue, – le « traduitu » dénoncé par Gaston Miron^[21] –, composée de milliers d'emprunts de toutes sortes. Au bout de cette évolution, sous l'influence de facteurs internes et externes, on a assisté à la formation d'une nouvelle variété de français, qui n'est plus celle de l'ancienne métropole. Pourtant les Québécois utilisent aussi, dans certaines situations, une variété de français, qui correspond à peu de chose près à celle de cette ancienne métropole. Lisez la plupart des essais qui ont marqué la vie intellectuelle du Québec, vous n'y relèverez que très peu de québécismes. Le sujet est national; la langue, internationale, transnationale. N'y a-t-il pas là, à l'évidence, la preuve d'une situation de diglossie ?

Le second argument de Poirier est synchronique : « Dans ce dernier registre [registre soutenu], on ne voit cependant pas comment on pourrait tracer la limite entre deux usages qui relèveraient de systèmes différents. Le Québécois le moins cultivé est en mesure de parler un français de bonne qualité, mais sauf exceptions rares, son français n'est jamais tout à fait conforme à ce que j'ai appelé

plus haut le français de référence. Ainsi, il ne dira pas que sa montre qui ne fonctionne plus est cassée, mais plutôt qu'elle est brisée ». Poirer affirme deux idées contradictoires : 1) Au Québec, dans le registre soutenu, on ne peut pas tracer de limite entre deux systèmes différents; 2) Dans le registre soutenu, on observe toujours des différences entre les usages québécois et français. S'il y a toujours des différences, il y a forcément des limites...

Effectivement, il existe des limites parce qu'il y a deux systèmes, mais elles ne sont pas toujours faciles à discerner, et ce pour plusieurs raisons. D'abord, nous vivons une situation d'endoglossie. Le français québécois partage l'essentiel de sa grammaire et de son vocabulaire avec celui de France. Du fait de cette proximité linguistique, il est plus difficile de distinguer les formes du français québécois de celles du français international que, par exemple, les formes de l'alsacien de celles du français. Ensuite, une part importante du français québécois est constituée de formes qui se sont déjà dites en France, mais ne se disent plus (archaïsmes), ou se disent de moins en moins (termes vieillis), ou se disent moins fréquemment (québécoismes de fréquence), ou seulement dans certaines régions (régionalismes). Enfin le phénomène de la variation concerne autant, sinon plus, du fait de la diglossie, le français québécois que le français de France.

Ainsi, pour reprendre l'exemple de briser et de casser, on trouve des syntagmes comme « briser son vélo » et « casser son vélo » dans les presses tant canadienne qu'europpéenne. L'emploi de briser n'est pas l'apanage des Québécois en général, pas plus que celui de casser, des Français en général. La situation est plus complexe que veut bien le croire Poirier. En fait, dans les deux sociétés, on relève les mêmes combinaisons^[22]. La seule différence tient au fait que briser est plus fréquent que casser dans la presse canadienne et, inversement, casser plus fréquent que briser dans la presse européenne. S'il est vrai qu'un Québécois dira plutôt, à l'oral neutre, « j'ai brisé mon vélo », il n'est pas impossible qu'un Européen le dise aussi, de même qu'il n'est pas impossible qu'un Québécois écrive « j'ai cassé mon vélo ». De nombreux exemples dans la presse le prouvent.

Un autre exemple, parmi une multitude, fournira la preuve de l'existence d'une situation de diglossie au Québec. S'il y a diglossie, il doit y avoir deux systèmes linguistiques (deux dialectes, dans notre cas), avec chacun leurs niveaux de langue. S'il n'y a pas diglossie, il doit y avoir seulement des différences de niveaux de langue dans le cadre d'un même système. Or, très souvent, les locuteurs québécois ont le choix entre deux termes de même niveau de langue, non marqué. Ainsi, ils disposent des expressions *faire de l'overtime*, *faire de l'over*, *faire du surtemps*, *faire du temps supplémentaire*, *faire des heures supplémentaires* et *faire des heures sup*, alors que les Français ne disposent que de *faire des heures supplémentaires* et *faire des heures sup*. Sur six expressions à la disposition des Québécois (bel exemple de variation!), quatre sont dues à des interférences de l'anglais (pas question donc de minimiser l'influence de cette langue sur le vernaculaire).

Parmi elles, on peut distinguer *grosso modo* deux niveaux de langue. Un niveau familier avec *faire de l'over* (1 seule occurrence dans la presse canadienne, alors qu'elle est courante à l'oral) et *faire de l'overtime* (1 % d'occurrence seulement, alors qu'elle aussi est courante à l'oral), qui pâtissent de leur origine trop manifestement anglaise et sont, de ce fait, restreintes à l'oral familier; quant à *faire des heures sup* (0,5 %), elle est sentie comme trop franco-française. Un niveau non marqué avec *faire du temps supplémentaire* (45 % des occurrences dans la presse canadienne) et *faire des heures supplémentaires* (52 % des occurrences). On observe que les Québécois disposent donc de deux termes de même niveau de langue, non marqué, mais que ces deux termes relèvent de deux dialectes différents, puisque les autres francophones ne connaissent pas *faire du temps supplémentaire*, du moins dans ce sens. On voit aussi que les Québécois hésitent entre ces deux termes, répartissant leur choix, dans ce cas précis, à peu près également entre les deux dialectes. Les locuteurs, qui reconnaissent dans *temps supplémentaire* un calque de l'anglais, le remplaceront par *heure supplémentaire*, les autres le considéreront comme neutre (et plus correct qu'*overtime* et le calque *surtemps*). Cependant, dans la

langue québécoise officielle, un seul est accepté, celui du français standard international, *heure supplémentaire*. On a bien la preuve qu'il s'agit non pas d'une différence entre deux niveaux à l'intérieur d'une même langue, mais de deux dialectes différents, lesquels sont en concurrence dans le discours.

Si la plupart des locuteurs québécois sont conscients de l'existence des deux systèmes linguistiques, l'un valorisé, l'autre stigmatisé (la pression sociale s'exerce en permanence pour le leur rappeler), chaque locuteur ne sait pas forcément, dans le détail, tout ce qui est correct ou incorrect dans telle ou telle situation de communication. C'est particulièrement vrai des anglicismes « sournois » que sont les emprunts de sens et les calques. Ils ont tendance aussi à confondre français québécois et langue populaire ou familière, français québécois et langue incorrecte, ce qui est un autre signe de l'existence d'une situation de diglossie. Pour rendre compte de ces phénomènes, il faut faire intervenir, en plus des notions de variété basse et de variété haute, celle d'interlecte, pour désigner le fait qu'il n'y a pas toujours de frontière étanche entre les deux systèmes, auxquels on a recours en situation de diglossie, qu'il existe un continuum entre les deux et que, dans le discours, ceux-ci peuvent se mêler, parfois consciemment, délibérément, souvent pour en tirer un effet stylistique, parfois inconsciemment, par ignorance du statut d'un terme. Cela représente d'ailleurs une difficulté majeure pour les endogénistes qui veulent établir une norme québécoise. Ils sont souvent obligés de privilégier arbitrairement des formes qui leur paraissent québécoises et de rejeter des formes qui ne leur paraissent pas québécoises^[23]. Dans mon livre, je fais une étude critique, avec de nombreux exemples à l'appui, de plusieurs ouvrages lexicographiques québécois qui tombent dans ce travers.

C'est curieux comme Poirier cite des éléments qui permettent d'étayer la thèse de la diglossie, mais ne franchit pas le pas. En effet, ou bien les Québécois ont un système linguistique unique, homogène, hiérarchisé « verticalement » en niveaux de langue, comme il semble le dire, et alors il n'y a plus de problèmes de norme, de qualité de la langue, d'aménagement linguistique, de rédaction de dictionnaires québécois. Il suffirait de consigner tous les termes en usage au Québec, sans discrimination (prenez ce terme dans le sens que vous voudrez). Les seules « fautes » seraient dues à un manque d'adéquation du terme au contexte (erreurs de niveaux de langue). Ou bien, comme je pense l'avoir démontré, ils ont deux systèmes proches, mais différents, particulièrement au niveau lexical, parallèles et hiérarchisés, chacun remplissant des fonctions différentes. Et alors le problème de normalisation devient plus aisé à résoudre. Il consiste à faire le tri parmi les termes de la variété basse pour déterminer ceux de niveau non marqué, qui devraient être conservés à titre de québécismes utiles et même indispensables. Ce qui ne condamne pas le français vernaculaire à la honte et à l'opprobre. Au contraire, il occuperait la place qui lui revient comme élément fondamental du patrimoine culturel québécois, facteur d'identité vis-à-vis des autres francophones, moyen de communication dans certaines situations de la vie quotidienne, moyen d'expression pour les écrivains, les paroliers et les humoristes.

L'histoire de la langue au Québec, l'étude des termes propres au français vernaculaire, la comparaison avec le français international, la répartition des emplois entre termes locaux et internationaux, le sentiment linguistique des locuteurs natifs, celui des francophones non québécois représentent un ensemble de preuves attestant l'existence de deux systèmes parallèles, complémentaires et concurrents. On ne voit pas quelle autre explication rendrait mieux compte de la complexité du marché linguistique québécois.

EXHORTATION AUX QUÉBÉCOIS À ABANDONNER LEURS PARTICULARISMES ?

Poirier m'accuse d'exhorter les Québécois à abandonner leurs particularismes. En réalité, j'insiste

sur le fait que, lorsqu'il s'agit de choisir une norme, il faut opter pour une norme internationale et non une norme québécoise. C'est ce que pensait Pierre Bourgault lorsqu'il écrivait : « Nous risquons de nous enfermer dans le pire des séparatismes à vouloir à tout prix nous en tenir à la langue québécoise en tout temps et en tout lieu. Qu'on me comprenne bien, je ne renie pas le québécois correct et il est parfaitement normal que nous en fassions usage entre nous. Mais j'ajoute du même souffle que nous devons viser à abattre nos frontières linguistiques pour nous permettre de communiquer avec tous les francophones du monde.^[24] »

J'exhorte les autorités québécoises à faire en sorte que, par leurs politiques linguistiques, de plus en plus de Québécois, en particulier les jeunes scolarisés, maîtrisent de mieux en mieux le français standard international. Cela veut dire mieux maîtriser la syntaxe, connaître plus de termes utilisés partout ailleurs dans la Francophonie, mais inconnus ou inusités chez nous, termes qui remplaceraient avantageusement bien des anglicismes. Il n'est pas question de demander aux Québécois d'abandonner leurs mots. Je souhaite simplement qu'ils s'approprient plus encore le standard international. De plus, ma théorie explicative du marché linguistique québécois permet de mieux reconnaître le rôle que jouent les particularismes de toute nature dans la communication au Québec, la place qu'occupe chaque particularisme dans notre paysage linguistique complexe, en fonction des dialectes et des niveaux de langue, et de mieux distinguer les québécismes ayant droit de cité dans la langue neutre ou soutenue.

EXHORTATION AUX QUÉBÉCOIS À ABANDONNER À D'AUTRES LA GESTION DE LEUR LANGUE ?

Poirier m'accuse d'exhorter les Québécois à abandonner à d'autres la gestion de leur langue. Il part donc du principe qu'on « gère » une langue, ce qui ne va pas de soi. On peut soutenir que la langue se régule, ou doit se réguler, d'elle-même, que l'intervention des académies, des grammairiens et des lexicographes doit se limiter à la décrire. Il sous-entend aussi que la langue serait gérée quelque part (suivez mon regard : à Paris, bien sûr !) par un petit groupe (la bourgeoisie), qui imposerait son modèle à l'ensemble des francophones du monde. Ce qui est hautement improbable à l'heure des moyens de communication de masse. D'ailleurs, même si les Québécois « géraient leur langue » eux-mêmes, ils ne pourraient pas ne pas tenir compte du choix des autres francophones, sous peine de se ghettoïser. Et qui d'un Claude Poirier, d'un Pierre Martel ou d'une Marie-Éva De Villers, pour ne prendre que trois exemples, aurait plus de légitimité pour gérer cette langue ? On se souvient de la polémique, qui a opposé Poirier et De Villers, pour savoir si *boyau d'arrosage*, *cartable*, *fève*, *vidange* et *vidangeur* devaient figurer au dictionnaire^[25]. Visiblement la « gestion de la langue » par nos linguistes, même en ce qui concerne les mots d'ici, semble une tâche ardue...

Poirier m'accuse de m'opposer à la rédaction d'un dictionnaire québécois. Au contraire, je regrette, qu'après des décennies de colloques, de projets, de subventions, on n'ait pas réussi à rédiger un dictionnaire descriptif du français québécois. Et ce n'est pas le dictionnaire de Franqus, coincé dans le cul-de-sac du français québécois standard, qui viendra remédier à ce manque scandaleux.

Deux points de détail avant de conclure. Poirier me reproche des erreurs... que je n'ai pas commises. « *L'appellation 'Maudit Français' est beaucoup plus ancienne que se l'imagine Meney* », dit-il. Dans mon livre, je dis « L'expression 'maudit Français' est ancienne ». Rien de plus, rien de moins. Je ne vois pas ce qui lui permet de prétendre qu'elle est beaucoup plus ancienne que je ne l'imagine.

Il m'accuse d'« attribuer à l'anglais l'emploi transitif des mots marier au sens d'« épouser » et échapper au sens de 'laisser tomber involontairement' ». « Meney, poursuit-il, n'a manifestement pas

cherché à vérifier ces faits qui sont clairement exposés dans le Trésor de la langue française, ou encore dans la BDLP-Québec ». Manifestement, c'est Poirier qui n'a pas pris la peine de vérifier ce que je dis. Je n'ai besoin ni du TLF ni de la BDLP, pour savoir que les structures 'marier qqn' et 'échapper qch' ne sont pas d'origine anglaise. Déjà, en 1994, j'écrivais : « Des expressions comme 'marier sa blonde' et 'aider à qqn' sont des archaïsmes^[26] ». En 1999, je persistais, en disant que 'marier qqn' est « considéré comme régional ou populaire en français standard » et je citais un exemple de Roger Ikor. À propos d' 'échapper qch', je disais : « en français classique le verbe 'échapper' pouvait être transitif direct » et je citais un exemple du cardinal de Retz^[27]. Si Poirier m'avait lu attentivement, il aurait constaté que je cite ces formes, parmi d'autres aux origines diverses, non pas comme des exemples d'anglicismes, mais de paires diglossiques composées d'un emploi non standard (marier qqn, échapper qch) et d'un emploi standard (se marier avec qqn, laisser échapper qch).

Cela dit, puisqu'il m'en donne l'occasion, je dois mentionner qu'on ne peut pas balayer d'un revers de la main l'hypothèse selon laquelle, même si ces formes ne sont pas d'origine anglaise, le fait qu'elles se sont maintenues au Québec plus qu'ailleurs, peut s'expliquer soit par un plus grand conservatisme, soit par l'influence de formes parallèles en anglais, soit par l'interaction des deux. C'est ce qu'affirmait Jean Darbelnet, qui les qualifiait d'anglicismes de maintien^[28]. S'il n'est pas facile de valider cette hypothèse, il n'est guère plus facile de l'invalider.

En conclusion, malgré la distance qui semble nous séparer, nous partageons, Claude Poirier et moi, plusieurs points communs. Il y a ce désir de dialoguer. J'apprécie le fait que, contrairement aux autres linguistes dont je critique les positions ou les travaux, il a accepté l'invitation de la revue *Argument* à débattre avec moi. Je regrette que les autres n'aient pas répondu à l'appel de Conrad Ouellon, qui a jugé que « [mon] analyse critique mériterait une réplique des spécialistes^[29] ». Si ces linguistes étaient sûrs de la solidité de leurs positions et de la faiblesse de mes arguments, ils n'auraient pas perdu une telle occasion de le faire savoir. Il y a cette ouverture d'esprit, qui a déjà amené Poirier à reconnaître l'importance de tenir compte du sentiment des Néo-Québécois francophones dans la définition de la norme et la nécessité pour les Québécois de souche d'« accepter l'idée que notre registre soigné de français puisse être ouvert à divers standards^[30] ».

Dans ce même article, Poirier se dissocie des aménagistes et dénonce la « mainmise d'un petit groupe de personnes sur le dossier linguistique depuis une trentaine d'années ». Mainmise sur le dossier linguistique... Main basse sur la langue... Nous ne sommes donc pas si éloignés qu'on pourrait le croire! Il déplore le lien établi par la commission Larose entre le concept de citoyenneté québécoise et la défense de la langue, parce que cela risque de « diviser les forces qui auraient pu prendre fait et cause pour le français ». Il critique le concept de français québécois standard parce qu'il peut être vu par certains comme simplement un moyen de s'opposer à celui de français standard de France. Il le considère comme trop restrictif, mal défini, source de discorde et d'exclusion. Il conteste l'existence d'un consensus à son sujet parmi les linguistes. Il s'inquiète du risque d'imposition par l'État d'une norme distincte et de l'apparition d'« un nouveau type de purisme, un purisme d'État ». Toutes ces questions, je les soulève dans mon livre, et mes conclusions rejoignent les siennes. Enfin, comme moi, comme Conrad Ouellon et le CSLF^[31], il reconnaît l'existence d'une norme internationale commune, y compris dans l'enseignement de la langue. Il l'appelle « français de référence », je l'appelle « français standard international ». C'est un peu les deux faces d'une même médaille.

Mais il reste des points de désaccord : le rapport entre l'usage québécois populaire et l'usage québécois soigné, entre l'usage québécois soigné et la norme internationale commune, l'explication de la répartition des usages québécois et des usages internationaux, la concurrence entre le français vernaculaire et le français international, la dynamique du marché. Si l'on n'est pas d'accord avec ma thèse, il reste à proposer une autre théorie explicative. Pour moi, jusqu'à preuve du contraire, la

reconnaissance d'une situation de diglossie, mieux que toute autre analyse, permet d'expliquer l'ensemble de ces phénomènes complexes, sans en occulter aucun.

Par Lionel Meney*

NOTES

* Lionel Meney est linguiste et lexicographe, professeur retraité de l'Université Laval.

- [1] Pierre Martel et Hélène Cajolet-Laganière, *Le français québécois. Usages, standard et aménagement*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1996, p. 45.
- [2] Jean-Claude Corbeil, « Le "français régional" en question », *Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain*, vol. 9, n° 3-4, 1984, p. 31-44.
- [3] Conseil de la langue française, *Rapport annuel, 1979-1980*, Québec, Éd. officiel du Québec, 1982, p. 53.
- [4] Conseil de la langue française, *Rapport annuel, 1990-1991*, Québec, Éd. officiel du Québec, 1992, p. 23.
- [5] Selon un sondage mené par l'Office québécois de la langue française en 2004, 77 % des Québécois se prononcent en faveur du français standard international comme norme dans l'enseignement. Voir Jacques Maurais, *Les Québécois et la norme. L'Évaluation par les Québécois de leurs usages linguistiques*, Québec, Office québécois de la langue française, 2008, p. 23.
- [6] Heinz Kloss (dans « Types of Multilingual Communities », *Sociological Inquiry*, vol. 36, n 2, 1966, p. 135-145), distingue ce qu'il appelle les situations d'*in-diglossia* et d'*out-diglossia*.
- [7] Lionel Meney, *Dictionnaire québécois-français : pour mieux se comprendre entre francophones*, Montréal, Guérin, 1999, 1884 p.
- [8] Claude Poirier, « Faut-il 'traduire' le québécois ? », *Québec français*, 118, été 2000, p. 101-102.
- [9] Denise Bombardier, « Les Intouchables », *Le Devoir*, 5 mars 2005, p. B5.
- [10] Jacques Maurais, *op. cit.*, p. 23.
- [11] Conrad Ouellon, « Le français, langue de la diversité des peuples et des cultures », XII^e Congrès mondial de la Fédération internationale des professeurs de français, Québec, 25 juillet 2008.
- [12] Jean-Claude Corbeil, *L'Embarras des langues. Origine, conception et évolution de la politique linguistique québécoise*, Montréal, Québec-Amérique, 2007.
- [13] Henri Bélanger, *Place à l'homme : éloge du français québécois*, Montréal, HMH, 1972 [1969].
- [14] Pierre Deffontaines, *L'Homme et l'hiver au Canada*, Paris, Gallimard, 1957, p. 112.
- [15] Yvan Lamonde, *Allégeances et dépendances. L'histoire d'une ambivalence identitaire*, Québec, Nota Bene, 2001, p. 7-8.
- [16] Jean Marcel, *Le Joual de Troie*, Montréal, Le Jour, 1973. Cet essai, une des défenses et illustrations les plus brillantes du français standard international, est en bonne partie une réplique à l'essai d'Henri Bélanger.

- [17] Pierre Bourgault, « On est 180 millions, faut se comprendre ! », *Écrits polémiques, 1960-1983*, 2. *La Culture*, VLB éditeur, Montréal, 1983 [1979], p. 140-143.
- [18] *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*, rédaction dirigée par Jean-Claude Boulanger, supervisée par Alain Rey, Montréal, Dicorobert, 1992.
- [19] Harold F. Schiffman, « Diglossia as a Sociolinguistic Situation », dans Florian Coulmas (dir.), *The Handbook of Sociolinguistics*, London, Blackwell Publishers, 1997, p. 205-216.
- [20] Pourtant, dans sa critique du rapport Larose, Poirier affirme que « la langue a été influencée par divers groupe d'anglophones ». Voir Claude Poirier, « Le Rapport Larose. Vers un standard *in vitro* », *Québec français*, n° 124, 2000-2001, p. 28.
- [21] Gaston Miron, « Le Mot juste » dans *L'Homme rapaillé*, Montréal, L'Hexagone, 1994, p. 221.
- [22] Liste de combinaisons relevées dans *Eureka.cc* : 1. (dans la presse canadienne) briser + vélo, cadenas, chaîne, pièce, selle (de vélo); casser + vélo, cadre, chaîne, dérailleur, monture, pédale, poignée, roue (de vélo); 2. (dans la presse européenne) briser + vélo, cadenas, chaîne, fourche, lance, pédalier, roue, selle (de vélo); casser + vélo, cadenas, chaîne, fourche, pédale, rayon, vélo.
- [23] Un exemple, parmi une multitude d'autres, la concurrence que se livrent fin de semaine et week-end dans la presse canadienne. Fin de semaine représente 58 % des occurrences, week-end, 42 %. Il est donc inexact et réducteur de prétendre que les Québécois disent fin de semaine et les Français, week-end.
- [24] Pierre Bourgault, *op. cit.*, p. 142.
- [25] Voir Claude Poirier et Steve Canac-Marquis, « La norme du "Multi" dans le "Petit Larousse" ? », *Le Soleil*, 8 septembre 2003, p. A13 et Marie-Éva De Villers, « Éboueurs ou vidangeurs ? La querelle des anciens et des modernes en ce qui a trait à la langue française », *Le Soleil*, 19 septembre 2003, p. A15.
- [26] Lionel Meney, « Pour une typologie des anglicismes en français du Canada », *The French Review*, vol. 67 n° 6, 1994, p. 939.
- [27] Lionel Meney, *Dictionnaire québécois-français*, Montréal, Guérin, 1999, p. 717 (échapper qch) et p. 1100 (marier qqn).
- [28] Jean Darbelnet, *Le français en contact avec l'anglais en Amérique du Nord*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1976.
- [29] Conrad Ouellon, *Actualités linguistiques*, Nouvelles Publications, Main basse sur la langue, site du CSLF.
- [30] Voir Claude Poirier, art. cit., p. 28.
- [31] Voir Robert Vézina, *La Question de la norme linguistique*, Québec, Conseil supérieur de la langue française, 2009.